



SECONDA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019

2^{ème} session extraordinaire de 2019

26 è 27 di ghjugnu

26 et 27 juin

2019/E2/049

MOTION AVEC DEMANDE
D'EXAMEN PRIORITAIRE

Motion déposée par Hyacinthe VANNI au nom du groupe Femu a Corsica

Objet : simplification des cheminements des passagers a l'aéroport de Paris-Orly

CONSIDÉRANT que depuis avril 2019, date de livraison de la première partie des travaux effectués à l'aéroport Paris-Orly, l'aérogare est devenue un terminal unique divisé en 4 zones :

- Orly 1 et Orly 2 (ex-Orly Ouest) où est toujours assurée la Navette Air France ;
- Orly 3, nouveau bâtiment de jonction entre ex-Orly Ouest et Sud, s'étendant sur une surface de 80 000 m², où s'effectuent les arrivées et départs de/vers la Corse (vols Air Corsica et Air France) de manière systématique depuis fin mai 2019 ;
- Orly 4 (ex-Orly Sud).

CONSIDÉRANT que les distances pour rejoindre les portes d'embarquement et de débarquement, au départ et à l'arrivée, ont augmenté considérablement par rapport au cheminement qui était proposé avant les travaux ;

CONSIDÉRANT qu'au départ d'Orly 3, le cheminement prévoit notamment le passage des clients par un vaste espace Duty Free, les obligeant ainsi à effectuer un important détour ;

CONSIDÉRANT la contrainte supplémentaire que représente cette augmentation de distance pour les passagers à l'arrivée ou au départ des quatre aéroports de Corse, et plus particulièrement pour les personnes âgées ou ayant des difficultés à se déplacer - à l'exception des personnes en situation de handicap qui bénéficient de dispositifs particuliers ;

CONSIDÉRANT qu'entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019, près de 790 000 passagers ont emprunté l'aéroport Paris-Orly à l'arrivée ou au départ des aéroports de Corse ;

CONSIDÉRANT qu'il est indispensable d'optimiser, autant que faire se peut, le temps global et les conditions de déplacement entre la Corse et le continent ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'INQUIÈTE des nouveaux cheminements mis en place dans la zone Orly 3 de l'aéroport de Paris-Orly et des conséquences de ces derniers sur les passagers du service public à l'arrivée ou au départ des quatre aéroports de Corse, notamment ceux rencontrant des difficultés à se déplacer ;

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse afin qu'il entame des discussions avec le groupe ADP (Aéroports de Paris) visant à simplifier et améliorer les cheminements de ces passagers dans cette zone, pour que leur arrivée et leur départ puissent s'effectuer dans des conditions optimales.